



Arles, mardi 8 juin 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/02901

Pris en application :

art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)
Arrêté préfectoral n°AP-13-2021-05-20-00011

Manifestation nautique et activités nautiques (règles de stationnement au quai d'attente du musoir de l'écluse de PSL)

saison 2021 des joutes nautiques provençales
à Port-Saint-Louis du Rhône

Limitation du stationnement (seule la plaisance en transit stationnera la zone bleue représentée sur l'arrêté préfectoral joint) (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 08/06/2021 à 17:00 au 06/09/2021 à 20:00

o Rhône

entre les pk 323.350 et pk 323.500

Commentaire :

La plaisance en transit limitera ses stationnements à la zone de quai d'attente du musoir d'écluse matérialisée en bleu sur le plan annexé à l'arrêté préfectoral joint.

Ainsi, le temps de la saison des joutes 2021, le stationnement des embarcations liées aux joutes se limitera à la zone de quai d'attente du musoir d'écluse matérialisée en jaune sur le plan annexé à l'arrêté préfectoral joint.

Le respect de ces prescriptions permettra de séparer les usages du quai.

Pour les bateaux de commerce la procédure reste inchangée.

Les mesures temporaires propres au déroulé navigué des entrainements et tournois seront publiées par avis à batellerie successifs en complément de la présente mesure.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI CRS (nom provisoire), 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

07/09/2021

Par délégation

Joseph VIOLLIN

UTI CRS (nom provisoire)

1, quai de la gare maritime

13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36